



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **2 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1036

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Jonage**

objet : **Station d'épuration - Participation financière des communes de Jons, Janneyrias, Vilette d'Anthon et Pusignan, de l'aéroport de Saint Exupéry pour la construction - Année 2009 - Avenant aux conventions**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 23 octobre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 3 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémiann.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Philip (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Ferraro), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Mmes Bargoïn (pouvoir à M. Barthelémy), Chevallier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Flaconnéche (pouvoir à M. Appell), Genin (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Chabrier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Dubos), MM. Réale (pouvoir à M. Claisse), Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Roche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terracher (pouvoir à M. Llung), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Kabalo, Mme Levy, M. Louis, Mme Palleja, MM. Pili, Touraine, Turcas, Vurpas.

Séance publique du 2 novembre 2009**Délibération n° 2009-1036**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Jonage

objet : **Station d'épuration - Participation financière des communes de Jons, Janneyrias, Villette d'Anthon et Pusignan, de l'aéroport de Saint Exupéry pour la construction - Année 2009 - Avenant aux conventions**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Un contentieux, ouvert devant le tribunal administratif de Lyon par le groupement d'entreprises titulaire du marché de travaux pour la construction de la station d'épuration à Jonage, a pour conséquence de ne pas pouvoir valider un projet de décompte général et définitif. Il en est de même pour le marché de maîtrise d'oeuvre qui est également impacté.

Ce contentieux a des conséquences sur les modalités de versement des participations financières à la construction de la station des communes extérieures à la Communauté urbaine ainsi que de l'aéroport de Saint Exupéry, dont les effluents sont traités par cette station. En effet, les conventions, dans leur article 5-4, prévoient une participation à l'investissement en trois versements, sachant que le versement du solde est lié à la réception des travaux et doit être basé sur les décomptes définitifs des différents marchés.

Ce rattachement aux décomptes définitifs empêche donc le versement de ce solde alors même que la station est réceptionnée depuis le 28 janvier 2008. De plus les partenaires extérieurs ou la Communauté urbaine ont des contraintes de délai pour le versement de leur participation liées notamment à des subventions.

La situation des partenaires ne peut donc pas attendre le règlement de ce litige. Il est donc nécessaire d'arrêter par avenant les modalités de versement du solde des participations financières restant dues à la communauté au titre des conventions.

Il est proposé que l'article 5-4 des conventions soit modifié comme suit, à savoir que le solde soit basé sur les montants payés par la Communauté urbaine au jour de la signature des avenants, augmentés des montants restant à payer, qui ne donnent pas lieu à litige dans le cadre de l'estimation prévisionnelle des travaux arrêtés à 12 500 000 €.

Pour les communes extérieures, il s'agit de valider un avenant n° 1, et pour l'aéroport de Saint Exupéry un avenant n° 2 à la convention de participation financière ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve la modification de l'article 5-4 des conventions de participation financière, par avenant n° 1 pour les communes de Jons, Janneyrias, Vilette d'Anthon et Pusignan, et par avenant n° 2 pour l'aéroport de Saint Exupéry.

2° - Autorise monsieur le président à signer lesdits avenants.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2009.